

*Initiatives ministérielles*

prestations». Il y a eu 3 600 000 demandes de prestations d'assurance-chômage en 1991.

Le rectangle suivant représente les nouvelles demandes de prestations présentées cette année-là, trois millions. Le rectangle se divise en deux: d'un côté, il y a ceux qui ont demandé des prestations mais n'ont pas quitté leur emploi—en 1991, il y en avait 2 350 000; de l'autre côté, il y a ceux qui ont effectivement quitté leur emploi, soit 650 000 en tout. Or, ce chiffre se subdivise.

Sur les 650 000 Canadiens qui ont demandé des prestations après avoir quitté leur emploi, on a constaté que 460 000 l'avaient fait avec justification. Le nombre total de ceux qui ont quitté leur emploi sans motif valable sur les trois millions de nouvelles demandes s'élevait à 190 000, soit une mince tranche sur le tableau du ministre.

Même si je conviens que 190 000 parasites, si vraiment ils le sont, c'est trop, je dirai au ministre, au gouvernement et aux téléspectateurs que le problème n'a pas la gravité que lui attribue le gouvernement. Le problème, c'est la cessation d'emploi et les mises à pied, et non les départs volontaires. Le programme économique des conservateurs a échoué et la conséquence, c'est qu'en tant que société, nous devons payer en subissant le marasme économique que provoquera le projet de loi C-113.

Bien sûr, le ministre de l'Emploi s'oppose avec véhémence à ce que je viens de dire. On a clairement constaté, au cours de ce débat, qu'il ne voit pas du tout les programmes sociaux et leur importante fonction comme la plupart des Canadiens. En effet, la majorité des gens considèrent que le filet de protection sociale nous rattrape en période de difficultés, tandis que pour le ministre il s'agit en quelque sorte d'un filet qui emprisonne ceux qui s'y trouvent pris dans un cycle de dépendance.

Lorsqu'il a comparu devant le comité législatif sur le projet de loi C-113, le ministre de l'Emploi nous a fait part d'une anecdote au sujet de gens de sa circonscription qui travaillaient dans une scierie, mais qui quittaient leur emploi pour aller à la chasse. Ces gens contraignaient le propriétaire de la scierie à leur rédiger de faux relevés d'emploi car ils savaient qu'il avait davantage besoin d'eux que l'inverse. Le dégoût que ces gens inspiraient au ministre était tout à fait manifeste.

Il est clair que ce sont des gens de ce genre qui l'incitent à s'en prendre à ceux qui quittent volontairement leur emploi, qui se moquent du système, car ils savent qu'au pire, ils pourront survivre dans l'économie parallèle en vendant du bois de chauffage ou en travail-

lant au noir et en vivant de ce qu'ils ont chassé durant l'hiver. Ce n'est cependant pas la réalité pour la plupart des Canadiens qui dépendent entièrement de leurs salaires. La perte de leur emploi ne les force pas simplement à modifier légèrement leur style de vie, mais leur porte plutôt un coup terrible.

Le ministre est insensible à cette réalité plus large. Ce qu'il voit, ce sont ces gens qui se moquent du système et cela le met en furie. Plus tard, dans son intervention devant le comité législatif, le ministre a fait un aveu fort révélateur. On comparait à ce moment-là les modifications apportées à du bricolage et le ministre a reconnu que c'était bien le cas. Il a ajouté ensuite que si cela ne tenait qu'à lui—et il s'est arrêté un instant comme s'il se reprenait, avant de poursuivre—il procéderait à une réforme beaucoup plus globale de l'assurance-chômage, car elle s'imposait.

• (1630)

Il est regrettable que le ministre ne soit pas allé jusqu'au fond de sa pensée, car j'aurais voulu connaître les modifications qu'il souhaitait apporter au régime d'assurance-chômage. J'ai exhorté souvent le gouvernement à présenter un plan aux Canadiens, car nous avons désespérément besoin d'une vision nous permettant d'entrer dans le siècle prochain.

Je pense qu'en tant que société, nous devons réévaluer nos anciennes croyances et trouver une nouvelle façon de faire face à la nouvelle réalité. Nous constatons que la dette et le déficit commencent à intéresser les Canadiens et je pense que c'est là une chose extrêmement positive.

J'ai hâte de voir comment le gouvernement essaiera d'expliquer son rendement peu brillant dans ces deux domaines et il se peut que l'assurance-chômage soit un autre domaine qui mérite d'être réexaminé.

Le ministre semble le croire même s'il hésite à nous préciser les modifications qu'il aimerait peut-être apporter au régime.

Je tiens à lui dire que s'il a un plan de réforme globale de l'assurance-chômage, il devrait le soumettre à la Chambre, car le projet de loi dont nous sommes maintenant saisis est un terrible échec. Si une réforme de l'assurance-chômage s'impose, on devrait alors tenir immédiatement un débat à ce sujet. Les Canadiens ont besoin d'aide pour se préparer à la nouvelle économie mondiale et, si la réforme de l'assurance-chômage doit en faire partie, que le gouvernement soumette alors une proposition à cet effet aux Canadiens afin qu'ils puissent décider si elle est valable ou non.